

ASSOCIATION AMICALE
DES ANCIENNES ÉLÈVES
DU
LYCÉE MOLIÈRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 23 Mars 1912.

71, RUE DU RANELAGH. — PARIS

N° de Chèques Postaux : 355.44.

BULLETIN MENSUEL

N° 3. — Avril-Mai 1922

SOMMAIRE :

Réunions du Mois

I. Association des Anciennes Elèves

1. *Compte rendu des conférences :*
 - « La légende du Bouddha », causerie avec projections de M. Hackin.
 - « Une ambassade de Siam sous Louis XIV », causerie avec projections de M. Pradère-Niquet.
2. *Mariages. — Naissances. — Décès.*
3. *Errata à l'Annuaire.*
4. *Changements d'adresse.*
5. *Nouvelles Sociétaires.*
6. *Bibliothèque.*
7. *Assemblée générale de l'Union des Associations.*

II. Société de Bienfaisance

1. *Nos familles.*
2. *Cercle Amical.*

III. Informations et Œuvres sociales

1. *Ecole de Gouvernantes élèveuses.*
-

Réunions du Mois

Samedi 29 avril, à 4 heures, réunion amicale mensuelle.

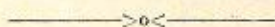
Nous espérons que nos membres honoraires voudront bien nous faire le plaisir de se joindre à nous, et que nous y retrouverons sociétaires et aspirantes en grand nombre.

Le jeudi 11 mai, à 5 h., réunion de bienfaisance.

Le 8 juin, à 2 h., promenade des enfants.

Le dimanche 14 mai, à 2 heures, Fête du Cercle Amical.

Nous prions instamment toutes celles qui s'intéressent au groupement de nos jeunes filles de bien vouloir y assister.



1. Association des Anciennes Elèves

Nos réunions mensuelles

Grâce à la collaboration de l'Association française des Amis de l'Orient, qui compte au nombre de ses secrétaires une de nos fidèles compagnes, Mlle Suz. Karpelès, nous avons eu la joie d'offrir à nos membres et leurs amies deux conférences des plus intéressantes.

Le 25 février, M. Hackin, conservateur du Musée Guimet, est venu nous parler de la « Légende du Bouddha », et nous a montré sur l'écran quelques morceaux de sculpture inspirés de cette légende.

Le 25 mars, M. Pradère-Niquet, Conseiller légiste auprès du Gouvernement de Siam, a fait revivre en une charmante causerie, accompagnée de projections, les diverses péripéties d'une « Ambassade au Siam, sous Louis XIV ».

Nous espérons, en publiant prochainement quelques extraits de ces deux causeries, permettre à celles de nos compagnes

empêchées d'y assister, d'en savourer tout le charme, et les engager par là-même à faire un effort pour assister à nos prochaines réunions, et à jouir ainsi des projections que nous pouvons admirer sur l'écran. L'A. F. A. O. nous laisse espérer que cette série n'est pas close, et dès maintenant, nous nous préparons à entendre en juin le récit d'un voyage en Indo-Chine, par M. Goloubeo. Venez apprendre à connaître et aimer ces contrées lointaines, qui constituent une de nos richesses nationales. Et vous aurez aussi la joie de vous retrouver parmi vos professeurs et vos compagnes !

Mariages

Nous apprenons le mariage de :

Mlle Marcelle Boucherre, fille de notre compagne Mme Pauline Hauptart-Boucherre, avec M. Balland, Ingénieur-Chimiste I. C. N., Croix de guerre ;

Mlle Jeanne Vidal avec M. Arnold Hanff, Ingénieur des Postes et Télégraphes, Croix de guerre ;

Mlle Colette Kreiss avec M. Philippe Deymié, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Croix de guerre ;

Mlle Yetta Gaisenband avec M. Robert Stiskin.

Nous adressons à nos compagnes nos meilleures félicitations et tous nos vœux de bonheur.

Naissances

Nous apprenons la naissance de :

Pierre, fils de Mme et M. Jean Hugond, fils adoptif de Mme Ficquet ;

Pierre, fils de M. et Mme Legent (Marg. Fournès) ;

Christiane, fille de M. et Mme Moles-Halperson ;

Geneviève, fille de M. et Mme Castier (Marg. Pinloche) ;

Emma, fille de M. et Mme J. Tedesco ;

Janine, fille de M. et Mme Paulin-Borgeaud (Germaine Sarrut).

Nous adressons à Mme Ficquet et à nos compagnes nos félicitations les plus sincères.

Décès

C'est avec une douloureuse surprise que nous avons appris la mort prématurée d'une de nos plus fidèles et plus chères compagnes, Mme Legent (Marguerite Fournès), au moment même où nous allions pouvoir la féliciter de devenir maman.

Toutes celles qui l'ont connue gardent le vivant souvenir de sa nature ardente et généreuse, qui lui attirait affection et sympathie partout où elle passait. Très attachée à l'Association et à toutes les Œuvres du Lycée, elle y avait pris une part active et avait largement contribué à la création de l'Imprimerie pour les Aveugles, où elle travailla avec ardeur jusqu'au moment de son mariage.

Nous nous associons à la douleur des siens, et en particulier à celle de sa sœur Yvonne.



Nous apprenons la mort de M. Pastor, père de Mme Parcot, économe du Lycée ; de Mme Vve Pierre Sabourou, grand'mère de Mlle Madeleine Sabourou ; de M. Louis Pluot, père de Mlle Marcelle Pluot.

Nous adressons à Mme Parcot, ainsi qu'à nos compagnes l'expression de notre profonde sympathie.

Errata à l'Annuaire

Mme L.-C. Eade (Lucie Cerf), sociétaire perpétuelle (et non Percy-Eade), 10, rue des Bourguignons, Asnières, Seine.

Mlle Marcelle Deville, 53, rue Galliéni, Viroflay, S.-et-Oise.

Mme Roger Lévy (Suzanne Bloch), 19, rue Alfred-de-Musset, Béziers, Aude.

Mme Paul Lemoine (Marie Dujardin-Beaumetz), 71, rue de Rennes, VI^e.

Mme Bargeton (Jeanne Sarrut), 99, rue Edmond-Rostand, Marseille.

Mlle J. Noël-Bouton, 11, bd Delessert, XVI^e.

Mlle O. Halperson, 109, avenue Mozart, XVI^e.

Mme Baer (E. Strauss), 16, rue Spontini, XVI^e.

Mme Castier (Marg. Pinloche), et non Cassier.

Mlle Marcelle Brunet, 86, avenue de la Muette.

Mlle Manuella Casella, 21, rue Faraday, XVII^e.

Mlle Germaine Belot, 137, rue du Ranelagh.

Mlle Marcelle Pluot, 118, rue de la Tour, XVI^e.

Changements d'adresse

Mme Jullin (H. Verly), 71, avenue du Maréchal-Foch, St-Cloud (S.-et-O.).

Mme Lenicque (G. Bouisson), 1, rue de Narbonne.

Mme Letouzé (M. Treney), Domaine de Veyrac, à Aurillac (Cantal).

Mme Mendel (Suz. Franck), 60, rue du Ranelagh, XVI^e.

Mme Moussat (R. Nun-Girardin), 10, rue du Chanoine-Collin, Metz.

Mme Omnès (Mad. Guillaume), 46, bd Gambetta, Brest.

Mlle M.-L. Thiallier, 68, Warenton Street, Boston, Mass., U. S. A.

Un certain nombre de *Bulletins* nous sont revenus, par suite

d'adresse erronée. Nous serions reconnaissantes aux personnes qui pourraient nous renseigner sur les adresses exactes des compagnes dont les noms suivent :

Mlle Grosjean, 111 (?), avenue Kléber.

Mlle Geneviève Weill, 76 (?), bd Exelmans.

Mme Polle (Marcelle Didier), inconnue chez M. le Général Didier, Gouverneur de Reims, Reims.

Mme Dupuy (Marg. Jumentié), 7, rue Coypel (partie sans laisser d'adresse).

Mme Langlumé (Renée Leblanc), inconnue à Val-s.-Seine, Croissy-sur-Seine, S.-et-O.

Mlle Kapoulinsky, 20 (?), rue d'Alsace, Courbevoie, Seine.

Mme Barbier (Lucie Hirsch), sans adresse.

Mme Trollend (Berthe Mispoulet), 82, rue Bonaparte.

Mme Eisenmenger (Marie Levasseur), Marrakech-Guélis, Maroc.

Nouvelles adhésions

Sociétaires perpétuelles

Mlles Madeleine et Germaine Marret, 25, rue Desbordes-Valmore, XVI^e.

Sociétaires

Mlle Henriette Thiallier, 68, Warenton Street, Boston, Mass., U. S. A.

Mlle Simone Meyer, 31, rue de Passy.

Nouvelles aspirantes

Mlles Andrée Arnoux, 8, square Théophile-Gautier, 16^e.

Denyse Bœgner, 61 bis, bd Beauséjour.

Simone Boudin, 5, avenue Mozart, 16^e.

Marguerite Dornier, 2, r. Donizetti.

Suzanne Dreifuss, 10, r. Poussin, 16^e.

Colette Lassalle, 9, bd Flandrin, 16^e.

Marguerite Mahler, 37, r. du Ranelagh, 16^e.

Mahler

Mlles Simone Lanquetin, 32, r. George-Sand, 16^e.
Catherine Reaubourg, 1, square Alboni, 16^e.
Berthe Rozadès, 46, rue Poussin, 16^e.
Anne-Marie de Saint-Denis, 39, r. de l'Annonciation, 16^e.
Marianne Schœllkopf, 119, r. de la Tour, 16^e.
Stéphane Teutsch, 149, r. de la Pompe, 16^e.
Violette Weil, 67, bd Exelmans.
~~Armande~~ Voisin, 28, r. de l'Assomption.

Armande

Bibliothèque

Nous avons reçu pour la Bibliothèque de l'Association, de la part de Mlle A. Karpelès, un recueil de Fables chinoises, traduites par M. Ed. Chavannes, d'origine Hindoue, des Contes et Légendes du Bouddhisme chinois, traduits par M. Ed. Chavannes, et la Légende de Nala et Damayanti, traduite par M. Silvain Lévy, le tout illustré par notre compagne Mlle A. Karpelès.

L'Assemblée générale de l'Union des Associations

L'Union des A. a tenu son Assemblée générale à la Maison des Lycéennes, le dimanche 2 avril, devant de très nombreuses déléguées. Près de la moitié des A., qui sont à présent une centaine, était représentée. La présidente, Mlle Desprez, a souhaité la bienvenue à 8 nouveaux groupes qui se sont joints à l'U., au cours de cette année : les A. du lycée d'Aix-en-Provence, des collèges de Tonnerre, Montargis, Laval, Milhau, Neufchâteau, Dunkerque et Dreux.

Trois lycées seulement et un nombre restreint de collèges n'ont pas encore apporté leur adhésion, soit parce qu'ils ne possèdent pas d'Association, soit parce qu'ils ne connaissent

pas l'Union. Au près de ceux-là, il faudrait que les amis de l'Union, pour les décider, puissent exercer une action directe et personnelle.

Dans son rapport, la Présidente constate que l'Union fondée en 1905 est florissante, possédant une situation financière prospère (ainsi qu'en témoignera le compte rendu financier), — si prospère même qu'elle s'apprête à augmenter de 1.000 fr. la subvention versée par elle à la Maison des Lycéennes.

Celle-ci, filiale de l'Union, reste au contraire dans une stagnation regrettable dans le présent et inquiétante pour l'avenir,

Mlle Desprez rappelle que la Maison des Lycéennes, créée en 1906, dans les anciens bâtiments achetés à une communauté religieuse, s'augmentait en 1911 d'une aile neuve où l'on pouvait installer la salle d'étude, le réfectoire, les cuisines et 17 nouvelles chambres.

En 1914, on se disposait à jeter bas les anciens bâtiments pour faire reconstruire. La guerre interrompit bien entendu tous ces projets. Les pensionnaires réintégrèrent les petites chambres inconfortables, dépourvues, non seulement de confort moderne, mais de chauffage et l'on dut, en 1919, faire appel, par une vente de charité et une tombola, à tous les amis de l'Union et à toutes les A. adhérentes, pour trouver la somme nécessaire à la restauration des vieux bâtiments, qui menaçaient ruine, et à l'installation de l'électricité.

Actuellement, la Maison de la rue Amyot peut abriter 45 pensionnaires pour un prix mensuel variant entre 200 et 250 fr. par mois, soit d'environ 100 fr. inférieur aux pensions les plus modestes, mais on prévoit le jour où les anciens bâtiments nécessiteront de nouveau, pour rester habitables, des réparations qui représenteront une dépense stérile, car elle ne fera encore que reculer l'échéance inéluctable de la démolition.

La direction de la Maison des Lycéennes se trouvera donc bientôt aculée au dilemme suivant : ou bien restreindre le nombre des pensionnaires à celles que pourront abriter les bâtiments de 1911, c'est-à-dire à 18, ou bien faire enfin reconstruire et ouvrir la Maison, non plus à 45 pensionnaires, mais à 60.

Pour faire reconstruire, il faut, dans les conditions actuelles,

prévoir une dépense de 700.000 fr. La Société des jeux et du pari mutuel en met 400.000 à la disposition de l'Union. Il faut trouver les 300.000 autres.

Mlle Desprez demande aux déléguées présentes de réfléchir à cette question, si importante pour l'avenir de notre Maison, de la soumettre aux Comités de leurs Associations respectives et espère recevoir des avis ou des aides qui permettront de trouver une solution.

Elle termine en constatant l'excellent fonctionnement du *Service de Placement* qui continue, grâce à l'active et intelligente direction de Mme Isch-Wahl à prendre chaque jour plus d'extension et à rendre les plus grands services.

Notre compagne, Mlle B. Milliard, vice-présidente du Comité de l'Union, demande alors la parole : « Il importe, dit-elle, de ne pas laisser échapper les 400.000 fr. qui sont actuellement mis à notre disposition et qui représentent plus de la moitié des frais de la construction projetée.

« Pour trouver les 300.000 fr. supplémentaires, deux moyens principaux s'offrent à nous : emprunter ou avoir recours à l'aide de nos amis.

« Au taux où se trouve actuellement l'argent, nous ne pouvons emprunter dans des conditions avantageuses et bénéficier en même temps du don qui nous est offert, car la loi y met une incompatibilité.

« Nous pouvons nous demander si les bénéfices que représenteraient 15 pensionnaires nouvelles, couvriraient les 10.000 fr. d'intérêts d'un emprunt de 200.000 fr. environ ?

« Nous devons donc nous adresser à nos amis, espérant qu'ils nous aideront pour une œuvre dont bénéficieront toutes les lycéennes de France.

« Il n'y a guère de lycées, de collèges ou de cours secondaires, où n'aient été organisées de fête au bénéfice d'œuvres diverses.

« Pour une fois, ne pourrions-nous être égoïstes et penser d'abord aux nôtres.

« Si chacune des Associations adhérant actuellement à l'Union consentait à préparer une fête dans le but d'aider la Maison des Lycéennes à vivre, et en admettant que ces fêtes

rapportent en moyenne 1.000 fr. l'une dans l'autre, nous ne serions pas loin de trouver la moitié de la somme qui nous manque. Pour le reste, qui d'ailleurs ne serait pas indispensable immédiatement, on pourrait espérer des dons qui viendraient ultérieurement aider à solder notre dette.

« Les déléguées présentes auront certainement à cœur de plaider la cause de la Maison des Lycéennes auprès de leurs A. respectives qui seront d'ailleurs mises au courant de la situation par le *Bulletin* de l'Union. »

Mme Delzant, qui représente notre A. de Molière, estime ce moyen de propagande insuffisant, une moitié des A. n'étant pas représentée à l'Assemblée générale. Elle pense que pour susciter les initiatives collectives et individuelles, il serait préférable que Mlle Desprez adressât aux directrices de lycées et collèges et aux présidentes d'A. un appel direct analogue à celui qui a été fait en 1919 et toutes se rangent à son avis.

On procède ensuite au renouvellement du tiers du Comité ; les membres sortants sont réélus à l'unanimité. La réunion se termine par un goûter plein de cordialité, au cours duquel les unes et les autres se rapprochent dans un amical échange de propos et d'idées.

» 020 «

2. Société de Bienfaisance

Nos Familles

La question des secours de loyer qui jusqu'à présent n'était pas intervenue dans le budget de la Société, commence, étant donné les augmentations actuelles, à y tenir une place importante.

Un secours de 50 fr. a été attribué en février à Mme B. qui ne peut payer son terme. Sans doute, d'autres auront-ils dû être prévus pour avril.

La Société de Bienfaisance s'est affiliée au « *Fichier Central* » auquel ont été signalés les noms des familles dont elle s'occupe, ainsi que le nombre et l'âge des enfants.

Pour le bon fonctionnement de ce fichier, il faudrait que chaque œuvre signalât ainsi les familles assistées et le genre de secours qui leur sont attribués. Beaucoup, jusqu'ici, s'y sont refusées pour des motifs d'ailleurs compréhensibles : entrer ainsi dans le détail des différentes sortes de secours entraînerait des explications interminables et pourrait même, dans certains cas, faire du tort aux familles. De plus, certains secours ne sont donnés que provisoirement.

En ce qui nous concerne, nos fiches ont besoin d'être remises à jour, surtout relativement au nombre des enfants.

Nous avons décidé d'envoyer des secours en nature à plusieurs de nos familles, puis quelques cas intéressants se sont présentés qui ont nécessité notre intervention.

On a dû envoyer un secours à Mme L. incapable de travailler pendant un certain temps, par suite d'un panari qui l'a beaucoup fait souffrir. Le plus jeune de ses enfants, encore à l'école, paraît très doué pour le dessin ; il y aurait lieu d'examiner son travail, au besoin d'entrer en rapport avec l'instituteur pour pouvoir le diriger vers un métier en rapport avec ses aptitudes.

On nous a également signalé une fillette de 14 ans, habitant Montmartre, très intelligente, encouragée par la directrice de son école à poursuivre ses études jusqu'au brevet élémentaire. Mais elle aurait besoin, pour cela, d'être aidée, car sa mère veuve, n'est pas assez fortunée pour attendre si longtemps le moment où elle pourra gagner sa vie. Nous nous sommes demandées s'il fallait, dans un cas semblable, faire une exception, et fournir une aide qui pour être effective devrait être permanente et de longue durée. Cela nous a paru malheureusement impossible d'étendre notre action aussi loin, d'autant plus, qu'aidant déjà un certain nombre de familles dans le XV^e, il est très difficile à nos visiteuses de suivre des pupilles habitant à de telles distances les unes des autres.

On nous demande également l'adresse d'un sanatorium gratuit où pourrait être admise une jeune fille tuberculeuse habi-

tant Maubeuge. Celles d'entre nous qui pourraient nous signaler un établissement de cette sorte feraient œuvre charitable.

La *Revue de l'Enfance* indique un préventorium très bon marché, mais où on n'admet que des jeunes filles d'un certain milieu social. On pourrait demander des renseignements au siège de la *Revue*, 8, rue de Penthhièvre.

A ce propos, il y aurait intérêt pour nous à recevoir des périodiques, tels que la *Revue de l'Enfance* ou *l'Enfant*, qui tiennent au courant des questions d'assistance ou autres relatives à l'enfance. Celles d'entre nous qui reçoivent de semblables publications nous rendraient service en nous les communiquant.

Cercle Amical

Réunions de février et de mars

Dans la réunion de février on a commencé à préparer la fête que doit donner en mai le Cercle Amical, et déjà des rôles ont été distribués. Mais il ne faut pas déflorer les surprises que nous réserve le programme de cette fête. Bornons-nous donc à dire que Mlle Renée Parize a complété la causerie faite en décembre sur la *Princesse Lointaine* par la récitation de la belle tirade de *Cyrano* :

« Ecoutez les Gascons, c'est toute la Gascogne »,
et de la *Mort de Geoffroy Rudel*.

En mars, le Cercle Amical a, lui aussi, fêté le tricentenaire de Molière. Deux Sévriennes, élèves de Mlle Scott, ont inauguré une originale et vivante forme de causerie : assises côte à côte, elles ont parlé à tour de rôle ; l'une a raconté la vie de Molière, l'autre a donné un aperçu de ses œuvres, et ensemble elles ont mimé, en les lisant, les scènes les plus drôles de *Scapin*, des *Femmes Savantes*, de *l'Avare*, du *Bourgeois gentilhomme* : les répliques de M. Jourdain ont eu plus que tout le don de faire rire.

Puis ayant le choix entre la danse et une audition de violon, nos jeunes filles ont indiqué leur préférence pour la musique.

Mlles Georgette et Claire Guichard leur ont donc joué plusieurs morceaux, dont la *Gavotte* de Bach. On aurait bien voulu écouter encore, et aussi répéter plus longuement les chœurs, mais les journées sont toujours trop courtes, et il fallait ne pas oublier non plus la distribution des rôles pour les comédies.

On s'est donné rendez-vous pour le 2 avril, au lieu du 9, qui tombera pendant les vacances de Pâques.

La réunion du 2 avril a été consacrée à la préparation de la *fête de mai*, que les jeunes filles donneront à leurs familles le 14 mai, à 3 heures. Elles chanteront des chœurs, joueront une pièce comique et une pièce sérieuse, et nous espérons que, comme l'an dernier, plusieurs de nos anciennes compagnes feront profiter le Cercle de leurs talents variés. Que celles qui auront cette bonne intention veuillent bien en faire part le plus tôt possible à Mlle Geneviève Maury, présidente du Cercle Amical, afin qu'on puisse préparer le programme un peu à l'avance.



3. Informations et œuvres sociales

Œuvre des Pouponnières Universitaires

ENTR'AIDE DES FEMMES FRANÇAISES

99, Rue de Prony

Ecole de Gouvernantes éleveuses

En France, on a confié jusqu'ici les soins et l'éducation des tout petits à d'excellentes femmes généralement très dévouées, mais qui manquaient de notions éclairées de puériculture comme aussi des aptitudes nécessaires à l'éducation physique, intellectuelle et morale de l'enfant, de sa naissance à trois ans.

L'*Entr'aide des Femmes Françaises* qui a pris pour mission de s'occuper de l'enfant, à quelque classe de la Société qu'il appartienne, veut remédier à cet état de chose et révéler aux

jeunes filles une vocation qu'elles ignorent et qui, cependant est une des plus hautes qui existent. *l'Élevage et l'Éducation du tout petit*. Il leur serait ainsi confié le bien le plus précieux et le plus fragile de la famille, le petit être neuf sur lequel tout a une influence si considérable.

L'Entr'aide des Femmes Françaises ouvrira donc, dans sa pouponnière modèle de Fontenay-sous-Bois, aux portes de Paris, une école qui formera des jeunes filles ayant toutes les capacités nécessaires à l'élevage et à l'éducation.

Il ne s'agira pas là d'avoir de grandes dames, pures théoriciennes et dédaigneuses des soins matériels, d'une importance primordiale cependant quand il s'agit du tout petit, mais de former de vraies femmes, toutes maternelles, qui auront compris la beauté de leur rôle et que, près de l'enfant, toutes les besognes, tous les soins prennent la signification la plus élevée : elles seconderont la maman empêchée de se consacrer entièrement à son enfant.

Le grand caractère de la mission explique aisément tous les égards et toute la considération que la famille aura pour celle qui sera jugée digne de la remplir.

L'École de Fontenay-sous-Bois ouvrira le 1^{er} octobre 1922. Elle recevra comme pensionnaires des jeunes filles sortant, soit du lycée, soit de l'école primaire supérieure, ou encore ayant instruction et éducation équivalentes, et désireuses de se spécialiser dans les soins des petits enfants.

Un service de placement des élèves diplômées sera organisé.

Pour les conditions d'admission et le programme des études, s'adresser dès maintenant à *Mme la Directrice des Cours : Entr'aide des Femmes Françaises, 99, rue de Prony, Paris, le lundi et le vendredi de 3 à 4 heures, ou par correspondance.*

Un enseignement complémentaire d'une durée de 3 mois, comprenant des cours d'assistance sociale, et d'organisation et de direction des pouponnières, aura lieu pour celles de nos élèves qui désireront obtenir le *Certificat d'aptitude à la direction des œuvres d'assistance du premier âge.*

Le Gérant : A. COUESLANT.